



## FORMATION EN ALTERNANCE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE 2020 - 2021

Titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles (ADVF)

RNCP 4821

En partenariat avec



BOCAGE ORNAIS

Formation gratuite et rémunérée

**Début de la formation :**  
Septembre 2021

**Durée :** 12 mois (400h en centre  
de formation)

**Conditions d'admissibilité :**  
- Avoir minimum un niveau 3<sup>ème</sup>  
- Avoir plus de 18 ans

**Qualités requises :**  
Dévouement, adaptation,  
discrétion, implication

**Métiers visés :**  
Assistant auprès d'adultes,  
Assistant et auxiliaire de vie, aide  
aux personnes âgées...

**Sélection** sur dossier et entretien  
de motivation

**Inscription** définitive à compter  
de la signature du contrat en  
apprentissage

### OBJECTIFS ET POINTS FORTS DE LA FORMATION :

- Se former au sein d'un centre de formation et préparer un diplôme de niveau 3 (anciennement V).
- Structure d'accueil assurée.
- Alternance : minimum 3 jours en structure d'accueil par semaine.
- Proximité entre centre de formation et structure d'accueil permettant qualité et continuité du service.
- Activités professionnelles variées.
- Débouchés garantis.

### CONTENU ARTICULÉ AUTOUR DE 4 BLOCS DE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.
- Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile.
- Entretien le logement et le linge d'un particulier.
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à domicile.

### ASSIDUITÉ ET MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements.
- Acquisition des connaissances et des compétences professionnelles appréciée sous forme de contrôle continu, épreuves écrites et orales.

Lycée St Thomas d'Aquin

1, place Claudius Duperron - 61100 FLERS  
Tél : 02 33 65 08 25 - lycee@sta-flers.fr

[www.sainthomasdaquin.org](http://www.sainthomasdaquin.org)





<b>SALAIRE</b>  <b>DE</b>  <b>L'APPRENTI</b>  <b>AU</b>  <b>01/01/21</b>	<b>Base de calcul : SMIC 35 h/semaine</b>			
	<b>Année d'exécution du contrat</b>	<b>Age de l'apprenti</b>		
		<b>18 à 20 ans</b>	<b>21 à 25 ans</b>	<b>26 ans et plus*</b>
		43 % du SMIC 668,47 €	53 % du SMIC 823,93 €	100 % du SMIC 1554,58 €

**RÉMUNÉRATION :**

**Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en 2021 :**

\* Se rapprocher du centre de formation pour toute demande particulière

**ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ?**

- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)
- Assistant/e de Soins en Gériologie (ASG)
- Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS)
- Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ASSP)

**CONDITIONS GÉNÉRALES :**

Formation destinée à des jeunes de 18 à 29 ans révolus (plus de 29 ans : se renseigner auprès du centre de formation).

Le candidat doit signer un contrat d'apprentissage à durée déterminée de 12 mois.

L'apprenti/e a un statut de salarié, il / elle effectue l'horaire hebdomadaire légal, bénéficie des congés payés et perçoit une rémunération de 43 à 100 % selon la grille ci-dessus.

En centre de formation, les apprentis sont soumis aux obligations du salarié.

Avant la signature de votre contrat d'apprentissage ? Vous serez « stagiaire de la formation professionnelle » ; ensuite, vous serez « apprenti/e »



Un diplôme qualifiant



Une rémunération assurée



Un emploi à la clé

**Lycée St Thomas d'Aquin**

1, place Claudius Duperron - 61100 FLERS  
Tél : 02 33 65 08 25 - lycee@sta-flers.fr

[www.sainthomasdaquin.org](http://www.sainthomasdaquin.org)

